

2024-05/01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mai,
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de

Monsieur François CAVALLIER

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Corine GUIGNON, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Philippe VERCHER, Michel REZK, Karine CACHELEUX, Nicolas BAGNIS, Marie MEYER, Cécile AUTRAN, Timothée KOENIG.

Absents excusés : Laurent DENIS (Pouvoir à François CAVALLIER), Isabelle DERBES (Pouvoir à Jean-Luc ANTONINI), Céline PELLISSIER (Pouvoir à Karine CACHELEUX), Sandrine BUIRON (Pouvoir à Marie MEYER), Aurélie COURANT (Pouvoir à Christiane TANZI), Pascal MONTLAHUC (Pouvoir à Jacques BERENGER).

Absents : Sara SUSINI, Jean-Christophe CHAUTARD

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS : 14

VOTANTS : 20

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXERCICE 2024

Monsieur le Maire propose au conseil de voter, comme pour chaque exercice, les subventions attribuées aux associations, selon le tableau ci-dessous.

Il rappelle que les présidents et membres des bureaux ne participent pas au vote et quittent la salle (Jacques BERENGER pour le Comité de Jumelage et pour Callian au fil du temps et Jean-Christophe BERTIN pour l'Amicale cycliste Calliannais.

NOM DE L'ASSOCIATION	Attribuée en 2023	Proposition 2024
Académie des Arts Martiaux	2 000,00 €	2000
AMICALE DES C.C.F.F.	4 000,00 €	4000
Amicale cycliste Calliannais	0€	300
Association convoi de la liberté	300,00 €	300
ASSOCIATION DES OLEICULTEURS	2 500,00 €	2000
Association FLAVIE	100,00 €	200
AVSA	3 210,30 €	3210
CALLIAN AU FIL DU TEMPS	2 000,00 €	2000
CELLO FAN	2 500,00 €	2 500
CEN PACA	200,00 €	200
COMPAGNIE VADROUILLE	0,00 €	0
COMITE DE FETES	8 000,00 €	10 000
Comité de Jumelage	400,00 €	500
JSPA	0,00 €	0
LE JADE	200,00 €	0

LE SOUVENIR Français	500,00 €	500
LE TEMPS QUI PASSE	500,00 €	500
LES BOULISTES "LA CASCADE"	1 000,00 €	1800
MAM'A Bulles	300,00 €	500
RELAIS SOLIDARITE	1 500,00 €	1500
UFAC	150,00 €	150
Union Nationale parachutistes Var Est	200,00 €	350
TOTAL	29 560	32 510

Le conseil oui l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, d'attribuer aux associations les subventions proposées ci-dessus pour l'exercice 2024.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Secrétaire de séance,

